

e-learning

PRÉVENTION DU RISQUE DE CORRUPTION (LOI SAPIN 2)

Et si vous faisiez de votre obligation de formation
une opportunité ?

COMPLIANCE

La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique dite Loi Sapin 2 impose 8 obligations aux entreprises en matière de prévention de la corruption. Parmi celles-ci, on retrouve l'obligation de formation des publics exposés. Cet e-learning vise à présenter la complexité des situations dans lesquelles on peut se retrouver bien souvent sans le vouloir ou même sans s'en apercevoir exposant l'entreprise et soi-même à un risque et des conséquences graves.

Les objectifs de la formation :

- Répondre à votre obligation de formation afin de prévenir tout risque de corruption
- Identifier les situations complexes de corruption et les évaluer
- Savoir réagir en situation réelle en intégrant les bons réflexes

À qui s'adresse cette formation ?

- Collaborateurs : achats, ventes, finance,...
- Managers & directeurs opérationnels
- Comité de direction, Comex
- Et tout public exposé à un risque de corruption

Modalités techniques :

- Livraison au format SCORM sur votre plateforme LMS
- Version responsive – tout support (ordinateur, tablette, smartphone)
- Accès possibles via notre plateforme Campus Lamy Liaisons
- Contenu consultable par les publics en situation de handicap (module sonorisé et vidéos sous-titrées)
- Options de personnalisation : charte graphique & logo / contenus sur-mesure

Durée : 30 minutes

Langues disponibles : Français, Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, Roumain, Slovaque, Polonais
Localisation possible en toute langue

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- 1 Présentation du parcours**
 - Objectifs et déroulé
- 2 Identifier et comprendre les différentes formes de corruption**
 - Corruption passive/active - directe/indirecte - monétaire/non monétaire (cas pratique)
 - Les schémas de corruption les plus courants
- 3 La prévention de la corruption**
 - Les dispositifs de prévention
 - Les procédures d'alerte
 - Le principe d'extraterritorialité
- 4 Intégrer les risques et les sanctions possibles**
 - Les dispositifs universels et extraterritoriaux (FCPA, UK Bribery Act, Loi Sapin 2)
 - Les risques financiers, juridiques et commerciaux
- 5 Maîtriser les bonnes pratiques face aux situations les plus courantes**
 - 5 Mises en situation
 - Les signes d'alertes et les bons réflexes dans la pratique
- 6 Test de validation des acquis**
 - Questionnaire sur les aspects clés du programme
 - Certificat de réussite



Contacts

Julie MALBETE

Responsable du Service E-Learning

06 23 94 07 24

julie.malbete@wolterskluwer.com

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

CAS PRATIQUES

ÊTRE TÉMOIN

Bonne réponse !
Les salariés sont invités à remonter tout comportement risquant de compromettre la réputation de la société. Le caractère de confidentialité ne fait courir aucun risque juridique mais surtout met en danger l'entreprise et l'avenir de ses salariés.

Comment réagir ?
1. En référer à son supérieur(s) hiérarchique ou à son responsable conformité ;
2. Utiliser la procédure d'alerte en cas de fait grave contraire au code de conduite.

Identifiez les risques :

- Un collègue hésitant pour garder le silence
- Des difficultés d'accès à l'historique ou documents
- Une facturation élevée versus prestations
- Notes de frais significatives sans justificatif

CADEAUX **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

INVITATIONS **ÊTRE TÉMOIN** **INTERMÉDIAIRE APporteur D'AFFAIRES**

QUIZ

Nicolas, peut-il le faire sans risque de commettre un acte de corruption ?

- Oui, car il la connaît depuis longtemps, bien avant la réception de l'appel d'offres.
- Oui, dans la mesure où il ne l'invite pas dans un restaurant gastronomique.
- Non, étant en plein appel d'offres, cela pourrait être considéré comme un acte de corruption commis dans le but d'obtenir le marché.

Mises en situation Cas pratiques

Identifier les situations à risques les plus courantes

- Les situations à risques les plus courantes :
 - Vente
 - Achat
 - Pratiques d'entreprise
- Obtenir un contrat ou des conditions avantageuses :
 - Primes consécutives
 - Intérêts personnels
 - Détournement ou saupesante de l'activité
- Les situations à risques les plus courantes :
 - Direction de production, qualité, financière
 - Agent à succès ou de certification
- Accélérer une procédure ou influencer un résultat

Les situations à risques de corruption

	Directe	Indirecte
Non-matériel Contrepartie sans valeur économique (tel que service rendu)	Financement des études d'un proche	Attribution d'un titre honorifique
Monétaire Contrepartie avec une valeur économique	Dons auprès d'associations	Obtention d'un accès prioritaire pour l'hospitalisation d'un proche
	Sponsoring survivants	Echange de données confidentielles
	Intermédiaires sur rémunérés	Recrutement du fils d'un fournisseur
	Facture et / ou note de frais fictives	Surfacturation au vu de la prestation

Schémas animés Quiz

Motion design Vidéos d'expert

Bonjour, je suis Frédéric Cordel et je vous tout au long de ce parcours de formation

LANCER D'ALERTE → **RÉFÉRER INDÉPENDANT (INTERNE OU EXTERNE À L'ENTREPRISE)**

FICHE MÉMO

PRÉVENIR ET DÉTECTER LE RISQUE DE CORRUPTION

Intégrer les risques et sanctions possibles

INTRODUCTION
En matière de sanctions, il convient de distinguer :
 ■ Les sanctions pénales et civiles complémentaires qui existent avant l'adoption de la loi Sapin 2.
 ■ Les sanctions civiles par la loi Sapin 2.
 Toutes ces sanctions étant applicables aux personnes physiques et/ou aux personnes morales, nous avons synthétisé ces différentes sanctions dans les deux tableaux qui suivent.

À NOTER
Les sanctions de peines de prison mentionnées dans les deux tableaux sont les peines maximales prévues dans l'hypothèse d'une corruption publique de caractère en tant qu'agent public.
 Lorsque il s'agit de corruption privée, les peines maximales sont relatives de moitié.

Corruption des faces aux risques de corruption

contextes managériaux, opérationnels
 et les spécificités de chaque manière formalisée et évolutive

DATE
 16/01/2023
 Date d'obtention

CERTIFICAT DE RÉUSSITE

LAMY LIAISONS Campus

Nous attestons que l'apprenant a suivi avec succès le module de formation

Loi Sapin 2 : prévention du risque de corruption

Évaluation finale avec certificat de réussite

FICHES MÉMO ET DOCUMENTS INTERNES TÉLÉCHARGEABLES :

Code de conduite, procédure d'alerte